



# Comparing apples and oranges ? La question de la comparabilité de la France et des États-Unis au prisme de deux dispositifs sociaux

Elisa Chelle

## ► To cite this version:

Elisa Chelle. Comparing apples and oranges ? La question de la comparabilité de la France et des États-Unis au prisme de deux dispositifs sociaux. 2011. halshs-00640593

**HAL Id: halshs-00640593**

**<https://shs.hal.science/halshs-00640593>**

Preprint submitted on 13 Nov 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ***Comparing apples and oranges ? La question de la comparabilité de la France et des États-Unis au prisme de deux dispositifs sociaux***

L'« exceptionnalisme américain » (Seymour M. Lipset) rendrait-il sa situation incomparable à toutes les autres ? Notre communication se propose de présenter les conditions de faisabilité de la comparaison de deux dispositifs de lutte contre la pauvreté. Le premier est français et s'appelle le Revenu de solidarité active (RSA). Le second est états-unien et répond au nom d'Opportunity NYC. Les deux ont été initiés en 2007. Tous deux proposent une aide sociale à la fois incitative (une incitation financière vient appuyer l'adoption de « bons comportements ») et conditionnelle (un suivi des bénéficiaires est nécessité pour le maintien de la prestation).

La comparaison de deux pays s'est avérée être une démarche aussi stimulante qu'heuristique. Comparer, ce n'est pas seulement partir à la découverte d'un autre univers de représentations et d'agencements sociopolitiques. C'est aussi mettre à distance sa propre réalité nationale pour mieux la comprendre. « *A person who knows only one country basically knows no country well* »<sup>1</sup>, écrivait Seymour M. Lipset. Plus qu'une discipline, la comparaison est un voyage. Son récit relate la rencontre et les tentatives de communication avec des populations autochtones. Sa compréhension soulève des questions de comparabilité entre deux mondes qui, tout en étant différents, communiquent entre eux.

### ***Questions de comparabilité***

Les États-Unis et la France entretiennent historiquement des rapports ambigus, façonnés par des conflits successifs<sup>2</sup>. Si leurs systèmes politiques et judiciaires sont très différents, les deux sociétés demeurent proches par leur mode de vie à l'occidentale. En matière de politiques publiques, les États-Unis apparaissent depuis comme un « modèle à retardement » pour la France. C'est le premier facteur de comparabilité entre les deux pays. En est-il de même dans le champ des politiques sociales ?

---

<sup>1</sup> Seymour M. LIPSET, « Pacific divide. American exceptionalism-Japanese uniqueness », *International Journal of Public Opinion Research*, vol. 5, n° 2, 1993, p. 121-166, p. 121.

<sup>2</sup> De la « dette démocratique » issue de la deuxième guerre mondiale au désaccord sur la guerre en Irak en passant par la guerre froide et la guerre du Golfe.

En matière d'État-Providence, la première différence qui peut frapper l'observateur est la structure institutionnelle. Le fédéralisme états-unien traite avec grande circonspection toute intervention centrale. Nous verrons cette tendance renforcée avec les réformes successives du *welfare* depuis les années 1970-80. La tendance jacobine à la française a été tempérée par les deux « actes » de décentralisation, puis par la constitutionnalisation de ce principe<sup>3</sup>. Dans le domaine social, cela s'est traduit par une dévolution des compétences aux départements. Impossible de trouver des termes identiques aux États-Unis. C'est sans doute l'une des raisons pour laquelle nous avons choisi de comparer une expérimentation nationale française, mise en œuvre à l'échelon local, avec une expérimentation locale états-unienne, située dans la ville de New York.

Si la comparaison peut être entendue dans une acception très large<sup>4</sup>, nous envisageons la démarche comparative comme celle entre deux pays distincts<sup>5</sup>. Les objets devaient alors être clairement délimités<sup>6</sup>. Difficile, par exemple, de comparer autrement que par la littérature l'État-Providence français et le *welfare state* états-unien. Il ne s'agira pas ici de trancher quant à savoir si les États-Unis et la France sont, dans l'absolu, comparables. En revanche, comparer deux programmes sociaux commensurables, basés sur la conditionnalité comportementale, et dont l'objectif affiché est de réduire la pauvreté, l'un se trouvant en France et l'autre aux États-Unis nous a semblé une comparaison possible et raisonnable.

Pourquoi comparer une ville comme New York et un pays comme la France ? Tout d'abord parce qu'une comparaison ville à ville n'aurait pas de termes communs. La ville de New York est, par ailleurs, historiquement, un « laboratoire » de l'action sociale fédérale. Plusieurs grandes réformes sociales ont d'abord été « testées » ou « expérimentées » à New York quelques années précédant leur vote au Congrès. Mais New York est aussi un point de contact, une zone pivot entre les États-Unis et l'Europe. Martin Hirsch lui-même a été en contact avec le maire Michael Bloomberg et différents experts locaux. La sociologue Monique Dagnaud, dans un ouvrage chroniquant l'arrivée du revenu de solidarité active relate cette conversation entre le futur Haut commissaire et son conseiller en communication :

« Martin Hirsch, pensif : « Une fois, il [Nicolas Sarkozy] avait l'air étonné. J'avais raconté : je viens de parler du RSA avec Bloomberg (maire de New York et patron d'un groupe de

---

<sup>3</sup> « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. (...) Son organisation est décentralisée » dit l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958.

<sup>4</sup> Cécile VIGOUR, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005. Selon le mot du sociologue états-unien Charles Ragin : « virtually all empirical social research involve comparison of some sort » (Charles RAGIN, *The comparative method. Moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987, p. 1).

<sup>5</sup> Certains auteurs parlent de comparaison « intra-nationale » (Emmanuel NÉGRIER, « L'analyse comparée des politiques publiques. Méthodes et principes vécus », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 4, 2005, p. 503-524, p. 503).

<sup>6</sup> Ce choix méthodologique d'« études de cas plus restreintes » participe d'un tournant plus général des études comparées ces quinze dernières années (Yves DÉLOYE, « Le goût de la comparaison. Rapides réflexions à partir d'un état des savoirs comparés », in Emmanuel NADAL, Marianne MARTY, Céline THIRIOT, Daniel-Louis SEILER (dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala, 2005, p. 21-25, p. 23). Pour Charles Ragin, il est ce qui distingue l'analyse qualitative comparée de l'analyse quantitative, basée sur l'étude de variables statistiques (Charles RAGIN, *The comparative method. Moving beyond qualitative and quantitative strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987, p. 17).

médias audiovisuels spécialisé dans l'information économique) pendant toute une soirée, cette réforme l'a beaucoup intéressé. Bloomberg, ça l'a bluffé" A.C. [le conseiller en communication] : "Bien vu. Il faut lui parler de Bloomberg et du RSA" »<sup>7</sup>

L'histoire ne nous révélera malheureusement pas le contenu détaillé de cette conversation. Le contact new-yorkais du Haut commissaire va cependant au-delà d'un simple dîner mondain. Judith Gueron, directrice de l'institut de recherche MDRC qui a été l'un des fers de lance d'Opportunity NYC, se trouve être membre de sa famille, régulièrement en visite à Paris. Martin Hirsch le relate dans un ouvrage récent :

« J'ai appris cette méthode expérimentale en suivant le modèle des États-Unis, où elle est pratiquée depuis une trentaine d'années. Car il existe aux États-Unis une telle hantise de la dépense publique dans le domaine social (moins en matière de programmes d'armement) qu'on n'y recourt que lorsqu'on a la preuve de l'efficacité d'une mesure. C'est une condition nécessaire, même si elle n'est pas toujours suffisante. Cette méthode était connue de quelques chercheurs français, notamment d'Eric Maurin, qui n'avait jamais pu la mettre en œuvre. J'avais, quant à moi, la chance d'y avoir été initié grâce à une de mes cousines, Judy Gueron, qui présidait à New York une fondation entièrement consacrée à l'expérimentation sociale. Chaque fois qu'elle venait en vacances, elle me racontait les programmes mis en œuvre afin de savoir ce qui était le plus efficace pour aider les mères isolées à reprendre un emploi, les jeunes détenus à se réinsérer, les patients toxicomanes à se soigner. Je l'ai écoutée pendant des années d'une oreille distraite jusqu'à ce que je réalise que de telles méthodes pouvaient permettre de décoincer nos blocages français. »<sup>8</sup>

« Nos blocages français » : voilà un motif bien connu de l'importation internationale de pratiques politiques. Réalité sociologique ou velléité des réformateurs ? Plus que des « recettes » administratives ou gouvernementales, ce sont aussi des modes de raisonnement et des cadres normatifs qui passent la frontière.

Un autre intérêt de la comparaison sera de replacer les deux politiques sociales dans leur contexte national. Les constitutions parallèles de l'État-Providence à la française et du *welfare state* états-unien seront d'importance pour comprendre le rôle de l'État et les pouvoirs dévolus aux entités subnationales (état / département, ville). Avec d'un côté un fédéralisme historique, et de l'autre une République décentralisée par deux fois<sup>9</sup>. La mise en regard de ces deux contextes nous permettra d'interroger comment une politique sociale conditionnelle se traduit d'une part dans le cadre d'une action philanthropique, et d'autre part dans une politique sociale d'État.

Pour le politiste, l'expérience de la comparaison ne se limite pas à la découverte d'un contexte étranger plus ou moins exotique. Se déplacer d'un pays à l'autre, c'est aussi comprendre en retour

---

<sup>7</sup> Monique DAGNAUD, *Martin Hirsch, le parti des pauvres. Histoire politique du RSA*, Paris, Éd. de l'Aube, 2009, p. 22.

<sup>8</sup> Martin HIRSCH, *Secrets de fabrication. Chroniques*, Paris, Grasset, 2010, p. 223-224.

<sup>9</sup> Amorcée avec la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, définit les principes qui régissent le fonctionnement des collectivités locales et parachevée avec la loi constitutionnelle n° 2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République.

ses propres spécificités nationales. Dépasser en somme l'illusion d'universalité de nos schèmes de pensées pour mieux en comprendre les ressorts<sup>10</sup>. La suspension des opinions s'impose d'elle-même. Lorsque certaines catégories se font inopérantes pour lire un phénomène, nous nous devons de couper court à toute tentation de jugement pour recevoir ce contexte tel qu'il nous est donné. À ces conditions, l'apprentissage peut se faire. Un positionnement qui consiste, pour Mattei Dogan et Dominique Pélassy à « *mieux se connaître [et à] échapper à l'ethnocentrisme* »<sup>11</sup>, ce qu'Emmanuel Négrier appelle de manière plus lâche une « *éthique du déplacement* »<sup>12</sup>. Bien sûr, il ne s'agit pas de prendre pour argent comptant les répertoires des acteurs rencontrés – et ceci est valable en France comme à l'étranger. Mais peut-être cela nous permet-il de résister à la facilité de la hiérarchisation du « eux » par rapport au « nous » et de demeurer à égale distance de la primauté d'un modèle national et de la fascination (ou la répulsion) d'un modèle étranger.

### *Le statut scientifique de l'analyse comparée*

La spécialisation et la professionnalisation des sciences sociales entraînent des conséquences sur le type d'étude produit : « *toutes les études comparatives sont en un sens sectorielles. Les analyses globales dans la tradition d'un Montesquieu, d'un Spencer ou d'un Weber, tendent à se faire rares : d'abord parce que les sciences sociales deviennent de plus en plus analytiques et fonctionnelles ; ensuite parce que les progrès de la connaissance entraînent le sociologue toujours davantage à délimiter, voire limiter, son terrain d'investigation* »<sup>13</sup>. Ce type de comparaison tombe sous le coup de ce que la littérature anglophone qualifie de « *small-N study* »<sup>14</sup>, c'est-à-dire d'une enquête basée sur l'étude d'un petit nombre de cas. La critique la plus courante de cette méthode est la dissymétrie entre un nombre réduit de cas étudiés, potentiellement soumis à un biais de sélection par ailleurs, face au grand nombre de variables à prendre en considération<sup>15</sup>. L'article séminal d'Arend Lijphart sur la comparaison en science politique en fait un choix par défaut ou une simple étape avant une

---

<sup>10</sup> La comparaison « permet notamment de déplacer son regard en incitant fortement à une mise à distance de sa propre réalité nationale » (Patrick HASSENTEUFEL, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes », in CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 105-124, p. 117).

<sup>11</sup> Mattei DOGAN, Dominique PÉLASSY, *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1982, p. 8.

<sup>12</sup> Emmanuel NÉGRER, « L'analyse comparée des politiques publiques. Méthodes et principes vécus », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 4, 2005, p. 503-524, p. 510.

<sup>13</sup> Mattei DOGAN, Dominique PÉLASSY, *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, op. cit., p. 114.

<sup>14</sup> Une définition formelle conserve les notions de corrélations, de causalité et de variables : « Any study that attempts to infer the existence or absence or causality through the correlation between the dependent variable and an independent variable across a small number of cases » (Stanley LIEBERSON, « Small N's and big conclusions. An examination of the reasoning in comparative studies based on a small number of cases », *Social Forces*, vol. 70, n° 2, décembre 1991, p. 307-320, p. 308).

<sup>15</sup> Bernhard EBBINGHAUS, « When less is more. Selection problems in large-N and small-N cross-national comparisons » *International Sociology*, vol. 20, n° 2, 2005, p. 133-152, p. 142.

« véritable » analyse basée sur des variables statistiques<sup>16</sup>. Aurait-on pu imaginer une autre démarche pour notre enquête sur la conditionnalité comportementale ? L'étude statistique ou économétrique aurait amputé l'analyse d'une étude de terrain. L'étude par questionnaire aurait aussi posé des problèmes de biais de sélection ; les répondants auraient probablement été mieux dotés en termes d'éducation, ce qui fausse les réalités de ces catégories de population. L'unité d'analyse programme à programme ou politique à programme est rendue possible par la taille comparable et appréhendable de l'échantillon de décideurs et administrateurs concernés : on peut les compter par dizaines.

Le but poursuivi par cette comparaison n'a rien de nomologique. Il ne s'agit pas dégager des lois immuables du traitement de la pauvreté. Le système libéral-économique et l'appartenance au monde occidental étant commune, en plus des importants transferts de savoirs qui opèrent des États-Unis vers l'Europe, il est possible de comparer dans des termes satisfaisants les deux cas français et états-unien. Le courant des « *comparative politics* » s'est donné pour objet ces mises en regard des constitutions, régimes, variables statistiques et formes de l'État<sup>17</sup>. Une vue très compréhensive peut conduire à un autre écueil : celui de la superposition des cas nationaux<sup>18</sup>. Tout prendre en considération sans problématique particulière, mais dans un but purement descriptif, n'ouvre pas réellement sur une comparaison analytique. Mais cela ne résume pas le courant. Hans Keman écrit : « *the purpose of applying the comparative method in political science is to identify regularities regarding the relationship between societal and political actors, the accompanying process of institutionalization of political life, and the societal change that emerged simultaneously* »<sup>19</sup>. Cette vision est audacieusement globalisante, mais elle présente le mérite d'être centrée sur les processus. Todd Landman va plus loin en faisant de la comparaison l'un des ressorts de scientificité de la science politique : « *comparative politics seeks to achieve the goal of*

<sup>16</sup> « First, if at all possible one should generally use the statistical (or perhaps even the experimental) method instead of the weaker comparative method [small number of cases]. But often, given the inevitable scarcity of time, energy, and financial resources, the intensive comparative analysis of a few cases may be more promising than a more superficial statistical analysis of many cases. » (Arend LIJPHART, « Comparative politics and the comparative method », *The American Political Science Review*, vol. 65, n° 3, 1971, p. 682-693, p. 685). Dans un autre article seminal, Sartori précise que la quantification succède à la théorisation : « *concept formation stands prior to quantification* » (Giovanni SARTORI, « Concept misformation in comparative politics », *The American Political Science Review*, vol. 64, n° 4, 1970, p. 1033-1053, p. 1038, souligné par l'auteur).

<sup>17</sup> A l'image des classiques Roy C. MACRIDIS (éd.), *Comparative politics. Notes and readings*, Belmont, Wadsworth, 1996, 8<sup>e</sup> éd. et Stein ROKKAN (dir.), *Comparative research across cultures and nations*, Paris, Mouton, 1968. Ce type d'approche est reprise par Mamoudou GAZIBO, Jane JENSON, *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004. L'ouvrage de Lane et Ersson (Jan-Erik LANE, Svante ERSSON, *Comparative politics. An introduction and new approach*, Cambridge, Polity Press, 1994) traite particulièrement des formes d'État (longévité, régimes, performance, légitimité, etc.) et est émaillé de plusieurs dizaines de tableaux statistiques.

<sup>18</sup> C'est le cas par exemple de l'ouvrage de M. J. Kryzanek (Michael J. KRYZANEK, *Comparative politics. A policy approach*, Boulder, Westview, 2003). On peut s'interroger sur la sélection et l'ordre des pays choisis : les États-Unis sont placés en premier (p. 1-66), l'Europe est représentée par un exposé conjoint sur le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord (p. 67-134), peut-être en référence à deux grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle, la Russie (p. 135-196) et le Japon (p. 197-260) devançant la Chine (p. 261-317), puissance économique montante, et le Mexique (p. 317-376), « voisin encombrant », l'Afrique du Sud (p. 377-436) et l'Iraq (p. 437-488) fermant le banc. Cet agencement reflète davantage les problématiques des États-Unis dans leur rapport au monde qu'un véritable essai de politique comparée.

<sup>19</sup> Hans KEMAN, « Comparative politics. A distinctive approach to political science ? », in Hans KEMAN (dir.), *Comparative politics. New directions in theory and method*, Amsterdam, VU University Press, 1993, p. 31-59, p. 55).

*inference about politics through comparing countries* »<sup>20</sup>. Les motivations à faire de la politique comparée sont aussi le fruit d'une époque. Les conflits mondiaux qui ont parcouru le xx<sup>e</sup> siècle ont suscité un besoin de connaissance de l'« ennemi »<sup>21</sup> et ont donné lieu à des mouvements de population massifs : les cerveaux, une fois émigrés, continuaient de traiter de leur pays depuis l'endroit où ils se trouvaient<sup>22</sup>. De plus, dans la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, la prise d'indépendance et la professionnalisation de la science politique ont permis de voir émerger des possibilités accrues de financement ; ce qui a permis l'augmentation du nombre de travaux comparatifs<sup>23</sup>.

Le *benchmarking*, au « caractère plus ouvertement normatif »<sup>24</sup>, correspond à une volonté de comparaison des performances et de « sélection des bonnes pratiques »<sup>25</sup>, dont la diffusion est principalement assurée par les organisations financières internationales et par l'OCDE<sup>26</sup>. Il participe de cette tendance que Daniel-Louis Seiler appelle « *comparer pour classer* »<sup>27</sup>. Le fait qu'il soit devenu un lieu commun du management, et une volonté récurrente de l'action publique, a facilité le travail d'enquête sur le terrain. À plusieurs reprises, le rôle de chercheur a été assimilé à celui d'un compilateur de bonnes pratiques. Les acteurs rencontrés redoublaient alors d'ardeur à vanter le modèle qu'ils avaient implanté au travers de leur institution. Historiquement, l'essaimage est une motivation au cœur de la démarche comparative. Comment ne pas voir dans l'analyse comparée des régimes politiques un enthousiasme à la diffusion du modèle démocratique ? Cela n'a pas été notre approche. La promotion des transferts monétaires conditionnels était déjà assurée par ailleurs. Nous rejoignons Bertrand Badie et Guy Hermet lorsqu'ils écrivent que « *la politique comparée n'est pas qu'un secteur de la science politique avec ses*

<sup>20</sup> Todd LANDMAN, *Issues and methods in comparative politics. An introduction*, Londres / New York, Routledge, 2008, 3<sup>e</sup> éd., p. 13.

<sup>21</sup> « La seconde guerre mondiale fit naître un intérêt nouveau pour la recherche interculturelle, quoique d'un genre particulier. L'effort s'orienta d'abord sur la collecte d'informations permettant de prédire les actions de l'ennemi, et d'estimer sa situation » (Erwin K. SCHEUCH, « L'ethnocentrisme dans les comparaisons interculturelles », in Mattei DOGAN, Dominique PÉLASSY, *La comparaison internationale en sociologie politique. Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Libr. techniques, 1980, p. 37-32, p. 31).

<sup>22</sup> Hans DAALDER, « The development of the study of comparative politics », in Hans KEMAN (dir.), *Comparative politics. New directions in theory and method*, Amsterdam, VU University Press, 1993, p. 11-30, p. 15).

<sup>23</sup> Le coût matériel est non négligeable. C'est la raison pour laquelle, en plus de la question du temps, nous avons renoncé à la comparaison avec un troisième pays, le Chili, qui était envisagée au départ. Le « *conditional cash transfer* » est devenu là-bas une politique publique à part entière, sous le nom de « Chile Solidario » : « The program provided for the transfer of a small sum of money to the female heads of households contingent upon their fulfilling no less than fifty-three conditions, evolving, among other things, school attendance and regular health checkups. Described as the "perfection of targeting", the selection of participants families by means of a detailed income survey known as the "Ficha CAS" reflected the highly technocratic nature of the program. » (Judith A. TEICHMAN, « Competing visions of democracy and development in the era of neoliberalism in Mexico and Chile », *International Political Science Review*, vol. 30, n° 1, 2009, p. 67-87, p. 75).

<sup>24</sup> Jackie O'REILLY, « Les comparaisons internationales des systèmes d'emploi. Méthodes, controverses et renouvelaux », in Michel LALLEMENT, Jan SPURK (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS, 2003, p. 171-188, p. 185.

<sup>25</sup> Le phénomène a été analysé en science politique par Isabelle BRUNO, *Déchiffrer l'"Europe compétitive". Étude du benchmarking comme technique de coordination intergouvernementale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne*, thèse pour le doctorat de science politique, dirigée par Christian Lequesne, Sciences Po Paris, 2006.

<sup>26</sup> Bruno JOBERT, « Politique de la comparaison », in Michel LALLEMENT, Jan SPURK (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS, 2003, p. 325-328, p. 326.

<sup>27</sup> Daniel-Louis SEILER, *La méthode comparative en science politique*, Paris, A. Colin, 2004, p. 165.

*méthodes propres, ses objets d'analyse privilégiés et ses auteurs de référence. C'est également – et surtout peut-être – un mode de questionnement de l'ensemble des phénomènes politiques qui, bien que peu usité en France, est pourtant paradoxalement le seul capable de mettre en relief la spécificité de chacun d'entre eux pris en particulier* »<sup>28</sup>. Les deux politistes en tirent la conclusion suivante : « *comparer relève peut-être plus de la méthode critique que de la méthode positive et qu'à ce titre, le comparatiste est souvent plus performant pour introduire le doute que pour construire une analyse* »<sup>29</sup>. Faut-il nécessairement dissocier la distance critique du fondement sur les faits ? Cette distinction soulève l'important enjeu de la scientificité de la comparaison en science politique. Le positif se tiendrait du côté du scientifique, et le critique de celui de l'idéologie. Le premier serait le fait de l'universitaire, et le second du militant. Dans notre démarche, la comparaison n'est pas, comme on peut le lire parfois, un « *substitut à l'expérimentation des sciences naturelles* » ou encore une « *expérimentation contrôlée* »<sup>30</sup>.

L'évaluation est la scientificité mise au service du politique. Elle pare d'objectivité les options prises en matière de politiques publiques. Notre travail ne sera pas un travail d'évaluation. Les modèles d'objectivité véhiculés par les sciences physiques, naturelles ou mathématiques continuent de fasciner les sciences sociales, et de leur donner une utilité, souvent discutée, vis-à-vis du monde social. Pour Norbert Elias, les entreprises de scientificité de ces dernières sont la traduction de leur immaturité historique<sup>31</sup>. Dans notre perspective, la comparaison répond en premier lieu à un objectif de connaissance. Les enquêtes de terrain aux États-Unis réalisés par des politistes français ne sont pas si fréquentes. Encore une fois, les transferts de savoirs sont loin d'être indifférents à la conception des politiques publiques dans l'Hexagone. Paradoxalement, c'est à un astronome danois du xvi<sup>e</sup> siècle, Tycho Brahe, que l'on doit ce principe : voir loin, c'est voir tôt. Observer des points très éloignés dans l'univers permet de voir des phénomènes qui ont eu lieu il y a des millions d'années. Le temps astronomique est sans commune mesure avec la temporalité humaine. Cependant, l'analogie est intéressante. Porter un regard anticipé, compte tenu de processus identifiés, pourrait contribuer à la connaissance de transformations en germe.

### *La transposabilité des catégories d'analyse*

La troisième problématique se heurtant à la pratique comparative est celle de la transposabilité des concepts, et des catégories de pensée en général. Comment gérer la « *transportability of concepts across contexts* »<sup>32</sup> tout en restant signifiant pour les lecteurs des deux rives ? La

<sup>28</sup> Bertrand BADIE, Guy HERMET, *La politique comparée*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, p. 1.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> Deborah MABBETT, Helen BOLDESON, « Theories and methods in comparative social policy », in Jochen CLASEN (dir.), *Comparative social policy. Concepts, theories and methods*, Oxford, Blackwell Publ., 1999, p. 34-56, p. 35.

<sup>31</sup> Norbert ELIAS, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993, p. 32-33.

<sup>32</sup> Linda HANTRAIS, *International comparative research. Theory, methods and practice*, Basingstoke / New York, Palgrave MacMillan, 2009, p. 90. Voir l'exemple d'un concept français peu transposable en anglais : Jean-Claude



confrontation à un terrain étranger ne peut que faire ressortir le caractère nationalement situé des interrogations et des réflexions du chercheur. Le face-à-face de l'entretien est en cela extrêmement utile. L'étonnement suscité par certaines questions nous renseigne sur la confrontation de deux cultures socio-politiques, et alerte l'esprit sur des aspects insoupçonnés. La première situation concrète ayant occasionné un tel éveil tient tout simplement à la notion d'incitation. Si le mot peut encore surprendre en France, il est du langage courant aux États-Unis. Les mots même d'« *incentives* » et de « *rewards* » ne frappent plus, si ce n'est par leur omniprésence. Ainsi de la notion d'incitation et de la réforme du *welfare* ou de la place qu'elles occupaient dans l'histoire new-yorkaise. Perçue au départ, et pour ainsi dire *a priori*, par nous comme le renforcement d'une logique de marché, elle apparaissait aux acteurs locaux comme l'adoucissement d'une logique punitive qui avait prédominé sous Rudolf Giuliani :

« I guess they would characterize it not as welfare reform as much as poverty alleviation. Welfare reform has a connotation. [*What kind ?*] You know, sort of kicking people off the rolls more. If the result is that people become more self-sufficient and move out of poverty, it will result in fewer people on the rolls. But it's not designed in the same way that finger-printing was. Finger-printing was one of the way they reduce the welfare rolls in the 1990s. Because people couldn't... your fingerprints only belong to you and it was a way to detect fraud. A lot of people were backing off the rolls because they were not supposed to be there. That was a welfare reform in the connotation that I was describing to you. Sort of a negative connotation. Hopefully we'll have the results of taking people from poverty and therefore welfare to a place out of poverty. »<sup>33</sup>

L'intérêt de cet épisode ne réside pas dans la conversion d'une préconception en discours d'acteurs. Il a présenté le mérite d'interpeller le chercheur sur ses propres croyances à l'égard de son objet. Il fait reculer d'un pas et questionner le cadre d'analyse. Ces différences de lecture nous ont fait réaliser que nous tenions notre grille, à la fois française et académique, pour universelle. Que ces « lunettes » là n'étaient qu'une paire parmi tant d'autres. Cela pourrait entrer dans le cadre de ce qu'une littérature comparativiste appelle un « *biais conceptuel* »<sup>34</sup>, selon lequel : « *not only may researchers have a blinkered view of their own society and be convinced that theirs is the one best way, but they may also seek to analyze practices in different cultural settings through inappropriate conceptual lenses* »<sup>35</sup>. Que faire donc de ce concept d'incitation à l'américaine et du risque d'« amalgame » ou de « malformation »<sup>36</sup> ? D'abord, observer. Quitter un temps les habits

---

BARBIER, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 2, 2005, p. 351-371.

<sup>33</sup> Entretien n° 25, 11 novembre 2009 (cadre d'une fondation).

<sup>34</sup> « Concept bias ensues when concepts are not meaningful within the units of analysis » (Linda HANTRAIS, *International comparative research. Theory, methods and practice*, Basingstoke / New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 83).

<sup>35</sup> *Idem*, p. 88.

<sup>36</sup> « il semble que le fléau de l'"amalgame dénué de sens" – avec tous les dangers qu'il amène d'erreurs et de distorsions – gangrène sérieusement la discipline. Cet état de choses nous expose particulièrement au risque de la "pétition de principe", c'est-à-dire au risque de considérer comme établi ce que nous devrions prouver » (Giovanni SARTORI, « Le risque de malformation des concepts », in Mattei DOGAN, Dominique PÉLASSY, *La comparaison*

de politiste pour chausser ceux de l'ethnologue<sup>37</sup>, pour reprendre l'idée de Daniel-Louis Seiler, en terre inconnue oblige à revenir aux fondamentaux, aux bases qu'il faut acquérir pour comprendre l'objet. Puis, s'imprégner. Utiliser ces outils de raisonnement pour essayer d'en saisir les articulations logiques. Enfin, se distancier afin de reconquérir un regard contextualisé sur ses propres catégories.

La comparaison amène à déporter son regard, à faire ce pas de côté qui permet de voir la réalité sous un autre angle. L'expérience du voyage est une rencontre, au sens fort du terme, avec une altérité semblable. Ce n'est qu'au terme de plusieurs mois de « décantation » qu'il devient réellement possible de transposer des concepts. Les outils d'analyse que nous avons mobilisé se veulent être des équivalents fonctionnels, au sens entendu par Mattéi Dogan et Dominique Pélassy :

« La notion d'équivalence fonctionnelle descend en ligne directe du concept de "fonctions". L'idée qu'un système politique remplit nécessairement certaines tâches fondamentales, a amené les fonctionnalistes à faire franchir à la science politique comparative une étape importante. (...) La recherche des équivalences fonctionnelles passe par cette dissociation analytique des rôles et des fonctions. Une même fonction peut être remplie dans divers pays par différents organes, et vice versa, des institutions analogues ou identiques peuvent remplir dans divers pays des fonctions différentes »<sup>38</sup>

De cette manière, la philanthropie et l'action sociale d'État, malgré leur structure et leur fonctionnement différents peuvent remplir des fonctions communes. La mise à l'agenda et l'administration de leurs initiatives présentent des similitudes. La principale raison que nous donnons à cela est l'homogénéité des groupes qui conduisent ce type d'action. Nous pensons qu'un niveau social équivalent marque beaucoup moins la distance qu'une nationalité inscrite sur un passeport. Au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale, les déplacements et les interactions sont de plus en plus internationalisés. Les catégories de pensée de ces milieux ne diffèrent pas significativement entre les États-Unis et l'Europe.

---

*internationale en sociologie politique. Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Libr. techniques, 1980, p. 77-81, p. 80).

<sup>37</sup> « Comment apprendre une culture et un style de raisonnement ? En procédant, en quelque sorte, à la manière d'un ethnologue et certainement pas en se limitant à la lecture en chambre de textes constitutionnels, de données statistiques et d'enquêtes ou même des travaux de science politique » (Daniel-Louis SEILER, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Colin, 2004, p. 198).

<sup>38</sup> Mattei DOGAN, Dominique PÉLASSY, *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1982, p. 839